

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1367

présenté par

Mme Pic, Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Compléter la vingt-neuvième ligne de la cinquième colonne du tableau de l’alinéa 37 par les mots :

« et études sur le coût d’un deuxième PA-Ng ».

II. – En conséquence, compléter la même ligne de la dernière colonne du même tableau par les mots :

« et études sur le coût d’un deuxième PA-Ng ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir les coûts d’études en vue d’un deuxième porte-avion de nouvelle génération. Il y a encore quelques décennies, la Marine nationale comptait trois porte-avions : le Foch et le Clemenceau côtoyaient l’Arromanches. Un tel format permettait à la France de disposer constamment d’au moins deux porte-avions disponibles lorsqu’un des trois devait subir opérations régulières de maintenance - arrêt technique majeur de deux ans, arrêts intermédiaires de six mois. Disposer d’un unique porte-avion revient à ne pouvoir l’utiliser qu’entre 65 et 70 % du temps. Dès lors, étant entendu qu’une grande partie du coût

prévisionnel du PA-Ng (10Mds d'euros) renvoie au coût de R&D, la construction d'un second porte-avion permettrait, grâce aux économies d'échelle, d'amortir les coûts mais aussi de réellement confirmer la France comme une puissance maritime régionale.